Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 845

Rubrik: Protection de l'environnement

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Veuillez parler à mon porte-monnaie, ma conscience est malade

■ (*jd*) **"Les lois de l'économie et de l'écologie sont à ce point antagonistes que l'on peut tirer celles de l'une en inversant celles de l'autre" écrivait il y a quelques années Jérome Deshusses dans *Délivrez Prométhée*. Le constat est sévère et pourtant pas si loin de la réalité. Certes, tout le monde se rend bien compte que la protection de l'environnement sera le combat décisif de ces prochaines années. Mais qui osera demander aux citoyens de renoncer à une parcelle de ce confort que nous considérons plus ou moins tous comme la marque de notre liberté ? "Moins d'Etat", clament les partis bourgeois dès que l'on parle de taxes d'orientation. "Récession, pénurie, chômage", reprennent en choeur les acteurs économiques. L'idée développée par deux universitaires bâlois mérite que l'on s'y arrête : et si les pouvoirs publics intervenaient, discrètement, pour rendre les comportements écologiques économiquement rentables ?**

Les Bâlois ont mal à leur chimie. Et nous avec eux, d'ailleurs. Les propositions pour éviter la répétition d'une catastrophe analogue à celle de Schweizerhalle ne manquent pas : normes plus sévères, contrôle accru de l'Etat, interdiction de certains produits... Rares sont ceux qui préconisent l'abandon pur et simple de cette activité industrielle. Et pour cause : la chimie fournit 13% des emplois et 21% de la valeur ajoutée dans la région bâloise.

Economie et écologie

A l'occasion de la présentation de l'analyse économique annuelle de la région bâloise, le professeur René L. Frey a insisté pour que l'Etat modifie les règles du jeu, de manière à ce que les acteurs économiques soient obligés - pour des motifs de rentabilité - d'adopter un comportement favorable à l'environnement. Si la politique économique doit résolument prendre en compte la dimension écologique, il faut également que la protection de l'environnement, pour être efficace, s'appuie plus sur les mécanismes économiques.

Dans un récent article (*NZZ*, 4 octobre 1986), René L. Frey et son collègue Robert E. Leu de l'Université de Bâle ont présenté plus en détail cette approche économique de la protection de l'environnement. Si les industries sont à ce point négligentes, avec l'air par exemple, c'est parce que ce dernier, pour elles, est un bien gratuit et disponible en quantité illimitée. D'où une utilisation de l'air économiquement rationnelle au plan individuel, mais socialement irresponsable à terme. En fait l'air ne peut être pollué à l'infini, sa capacité de régénération est limitée. Il s'agit donc d'une ressource qui devrait être affectée d'un prix. Malheureusement le prix de l'énergie - la pollution de l'air est due essentiellement à la consommation de l'énergie - ne couvre pas les dommages engendrés par cette dernière.

Une pilule difficile à avaler

L'idéal consisterait à réintégrer autoritairement ces "coûts externes" dans le prix de l'énergie par le biais d'une taxe. Les consommateurs paieraient ainsi un "juste" prix, correspondant à la rareté du bien air et aux atteintes qu'il subit, et seraient incités à faire un usage plus ménager de l'énergie. Cette solution, théoriquement séduisante, paraît difficile à appliquer concrètement. En effet les coûts externes engendrés par l'utilisation de l'énergie sont difficiles à estimer et à imputer aux pollueurs individuels.

Les deux économistes bâlois proposent une solution plus simple, qui passe par la maîtrise du volume global de pollution atmosphérique tolérable. Il s'agit de fixer deux paramètres : la qualité de l'air désirée - en Suisse l'accord peut se faire pour revenir à la situation qui prévalait à la fin des années 50 - et le délai pour atteindre cet objectif.

Les limites de la loi

La loi fédérale sur la protection de l'environnement prescrit des normes précises à tous les émetteurs de polluants. C'est l'instrument choisi par la quasi totalité des pays pour améliorer la qualité de l'air. Son inconvénient principal : ne pas tenir compte des différences de coûts d'assainissement pour les émetteurs particuliers ; ou alors, tourner la difficulté en faisant des exceptions ou en accordant des délais à certaines entreprises pour qu'elles puissent s'adapter aux prescriptions. A l'inverse, rien n'incite les pollueurs à faire mieux que le minimum légal, alors qu'ils le pourraient facilement. Enfin, rien ne sert de prescrire des normes pour chaque type d'installation et de véhicule si leur nombre continue de croître : la charge polluante risque bien de ne pas diminuer.

D'où l'idée de parvenir au but grâce à des moyens qui tiennent mieux compte de l'intérêt économique des différents pollueurs : un comportement écologique doit devenir rentable. L'important n'est pas d'imposer à chacun un comportement semblable, mais bien d'améliorer la qualité de l'air. Avec ce système, la réduction des émissions se réalise en priorité là où les coûts sont les moins élevés.

Une solution applicable aux grands pollueurs

Concrétisons ce mode d'action dans les trois secteurs d'activité principalement responsables des émissions polluantes.

Les véhicules à moteur tout d'abord. L'impôt actuel serait remplacé par

une taxe sur les émissions calculées par un compteur d'émission - comme un compteur kilométrique - ou, à défaut, en multipliant le nombre de kilomètres parcourus annuellement par les valeurs spécifiques d'émission du véhicule. Les primes d'assurances pourraient être fixées de la même manière et la différence de prix entre l'essence super et l'essence sans plomb fortement augmentée. Ainsi l'automobiliste pourrait conjuguer écologie et économie en choisissant son type de véhicule et en roulant moins. Cette approche devrait favoriser un renouvellement rapide du parc automobile, aspect complètement ignoré par la politique actuelle en matière d'émissions.

Les chauffages domestiques ensuite. Là également on prévoit une taxe sur les émissions, par mesure directe, ou indirectement selon la qualité du mazout et le type de chauffage. Pour faciliter l'acceptation de cette taxe nouvelle, il faudrait réduire proportionnellement la fiscalité.
L'obligation du décompte individuel de chauffage devrait permettre à chacun de réagir à cette taxe.

Pour le secteur industriel, les autorités émettent des certificats d'émission qui correspondent à la charge polluante maximum admise dans la région. Chaque entreprise ne peut polluer que dans les limites des certificats qu'elle a acquis. Le prix de ces certificats se stabilise en fonction de la demande. Cette solution garantit que la réduction des émissions va d'abord se réaliser là où elle implique les moindres coûts.

Réfléchir avant de jeter au panier

Cette approche est séduisante et mérite discussion. Elle offre une alternative à la croissance continue de la réglementation étatique ; elle permet de mieux saisir les responsables des phénomènes qu'on désire combattre et de leur appliquer le principe de causalité. D'autre part elle est parfaitement compatible avec les règles de fonctionnement de l'économie. Est-ce alors son efficacité redoutée qui la rend si peu attractive et qui vaut à ses zélateurs le qualificatif d'intellectuels irréalistes ?

HEXAGONALEMENT

Leçon française

■ (*ag*) La mini-crise française est, à plus d'un titre, instructive.
A vif, une leçon sur l'art de gouverner. Quand faut-il céder, ouvrir la discussion, tenir ferme ? Toute négociation ordinaire suppose que les partenaires s'engagent tacitement à ne pas faire perdre la face à l'adversaire. La spontanéité étudiante n'entrait pas dans ce schéma syndical traditionnel.
Autant qu'à la violence inutile, les jeunes sont sensibles au mensonge. Où était la crédibilité de M. Chirac lorsque, sur chaque point contesté, il parlait de malentendus alors que son discours d'investiture devant le Parlement donnait une interprétation claire et dure des dispositions prudemment équivoques de la loi Devaquet.
Incroyable le mépris dans lequel est tenu le Parlement français : majorité forcée à la cohésion et opposition vouée à la stérilité ; il ne peut donc rien s'y passer. D'où le dédain affiché par le Gouvernement qui réserve aux médias et non aux députés toute déclaration de quelque importance. Décidément la démocratie parlementaire est morte en France.
La démocratie médiatique l'a remplacée. La télévision a joui, en cette période transitoire de privatisation et de mise en place des nouveaux PDG, d'une vraie liberté. Assez pour déjouer le machiavélisme à courte vue de M. Pasqua tolérant un samedi soir la casse pour provoquer, comme en 68, un rejet populaire. Mais comment le pouvoir peut-il s'imaginer "domestiquer" les médias quand il se soumet aux exigences médiatiques. M. Monory ne peut recevoir à l'heure convenue les leaders de la majorité, car il doit encore passer chez le coiffeur avant de se présenter à la télévision ! Ce n'est pas le *Canard enchaîné* qui nous l'apprend mais, très sérieux, *Le Monde*. Le siège des invités de l'"Heure de vérité" est volontairement choisi et imposé comme inconfortable pour que celui qu'on interroge trahisse mieux ses réactions physiques. Seul M. Barre ne cède pas à toutes les exigences médiatiques. Il n'a pas encore invité la télévision à son domicile.
Le centralisme français, toujours inguérissable. Le problème universitaire a été abordé en termes d'autonomie académique, jamais en termes de responsabilité politique régionale. Centralisme qui tend à réduire tous les contre-pouvoirs et, en revanche, par compensation, à multiplier les conseillers du Chef, si bien que M. Devaquet ministre a fait une loi en édulcorant les directives du cabinet Chirac. Centralisation, effacement des contre-pouvoirs, démocratie médiatique, la jeunesse française a aussi mis cela en évidence.
Rassurez-vous ! Tout n'est pas comparable. En Suisse, c'est d'un excès de pouvoir du Parlement fédéral que l'on souffre, et des lobbies qui l'influencent.

CHIMIE

Sourds et aveugles

■ (*jd*) Le Conseil européen des associations de l'industrie chimique a tenu sa conférence de presse annuelle.
Critiques, craintes dans l'opinion publique ? L'industrie est la mieux à même de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent : non aux lois et règlements nouveaux.
Les représentants de la chimie ont admis qu'avant l'accident de Sandoz, des écoulements toxiques du genre de ceux qui ont eu lieu ces derniers jours étaient monnaie courante. Le public doit se faire à l'idée que le risque zéro n'existe pas.
Les mesures de protection pour éviter les accidents mineurs ? L'industrie agit de manière aussi responsable que possible, mais elle refuse un renforcement des dispositions sur la responsabilité juridique des entreprises.